

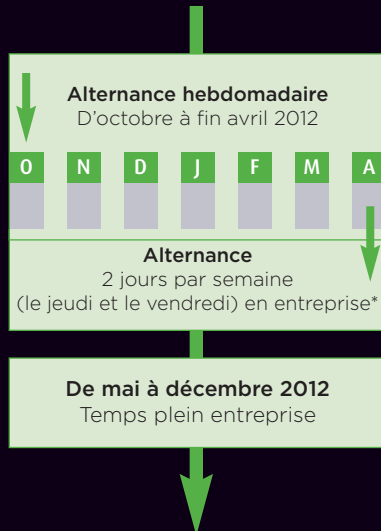


L'apprentissage au MS DAIM

Fiche pratique

Apprentissage

Alternance d'études à l'école et présence en entreprise avec le statut de salarié pendant une durée de 12 mois.



La date de fin de contrat d'apprentissage ne pourra excéder le 31 décembre de l'année N + 1.

* En fonction de l'emploi du temps de l'étudiant, certains mercredis peuvent être passés en entreprise.

Mastère Spécialisé Droit des Affaires Internationales et Management

L'apprentissage : une relation Gagnant/Gagnant

L'apprentissage permet à l'étudiant de devenir, dès l'obtention du diplôme, un professionnel crédible. Il dispose d'une expérience en entreprise de longue durée, véritable sésame pour son intégration sur le marché du travail.

Les avantages de l'apprentissage

Pour les entreprises :

- La formation d'un futur manager.
- Une gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Faire réaliser par un étudiant à fort potentiel, des missions utiles à votre entreprise.
- Un enrichissement des équipes opérationnelles ou fonctionnelles par l'arrivée de jeunes managers compétents et motivés.
- S'engager dans une relation long terme avec l'ESSEC et profiter de cette vitrine pour présenter vos activités à tous les candidats.
- L'accès à un vivier de profils variés.

Pour les étudiants :

- Une première expérience de longue durée responsabilisante.
- Une aide financière par une prise en charge des frais de formation.
- Un réel développement personnel et professionnel.

Pour le groupe ESSEC :

- Une professionnalisation des compétences de ses étudiants.
- Un échange constructif entre enseignants et entreprises.
- La traduction concrète d'une relation forte entre l'ESSEC et l'entreprise.

L'encadrement de l'apprenti

Durant tout son contrat, l'étudiant est encadré par :

- Un maître d'apprentissage choisi pour ses compétences par l'entreprise parmi son effectif. Il forme l'apprenti aux modes de travail et aux procédures de décisions propres à son métier en lui transférant sa propre expérience de professionnel qualifié ;
- Un tuteur MS qui conseille l'apprenti dans la réalisation de son projet professionnel et l'aide dans l'évaluation de ses acquis, à travers une grille de compétences managériales.

Maître d'apprentissage, tuteur et apprenti doivent se rencontrer au moins 2 fois pendant la durée de contrat (2 mois après le début du contrat puis à la fin du contrat d'apprentissage).

Partenaires historiques

BNP PARIBAS : Apprentissage Juriste

HEINEKEN : Assistant Tax Analyst

KODAK : Juriste

LOUIS VUITTON : Apprenti Propriété Intellectuelle

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE : Juriste financier en apprentissage

Recruter un apprenti*

- Nous faire connaître votre intérêt pour l'apprentissage en adressant par mail à : joboffers@essec.fr, votre mission d'apprentissage en mettant « apprentissage » en objet du mail.
 - Une description de l'entreprise, de la division et du service d'accueil.
 - La définition complète des missions et des activités susceptibles d'être confiées à l'étudiant.
 - Une définition des qualités ou exigences particulières attendues de l'élève.
 - Une proposition de parcours de formation en entreprise étalée sur la durée du contrat.
 - L'adresse du contact entreprise où adresser les candidatures.

Plus votre demande sera précise, plus pertinentes seront les candidatures des étudiants.

- Sélectionner un étudiant avec vos propres procédures de recrutement.
- Prendre en charge la totalité des coûts de formation de l'apprenti.
- Remplir et nous retourner les documents contractuels.
Tous les documents nécessaires à la signature du contrat d'apprentissage vous seront envoyés par le CFA. Une fois remplis et retournés par vos soins, le CFA s'occupera de leur enregistrement auprès de la DDTE.
- Accueillir l'apprenti.
L'apprenti peut débiter au plus tôt à la date de signature du contrat.

* Le nombre de place en apprentissage est limité dans ce programme.

Le financement

(financement en vigueur à ce jour sous réserve d'actualisation)

Financement du contrat*	12 mois
Dépenses	
Salaire de l'apprenti (61% du SMIC)	9 992 €
Charges sociales réduites**	999 €
Total salaire et charges par an	10 991€
Primes	
Soutien à la formation*** (au terme de l'apprentissage)	1200 €
Crédit d'impôt	(1600 €)
Coût net de l'apprenti (Dépenses moins primes)	9 791 €
Financement du coût de formation de l'étudiant/apprenti****	17 856 €

N.B. : L'étudiant apprenti ne supporte pas lui-même le coût de sa formation, conformément à la réglementation de l'apprentissage. SMIC = 1365 € au 1^{er} janvier 2011 (pour 151,67 heures).

* Selon la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et la loi de Finances pour 2006.

** Charges estimées à 10 % du salaire annuel (fonction de l'entreprise).

*** Prime versée par la région où est implantée l'entreprise. Le chiffre indiqué correspond à la prime pour la région Île-de-France.

**** Cette somme peut être prélevée sur la taxe d'apprentissage, quota ou hors quota, toutes catégories confondues ou/et une subvention au CFA de l'ESSEC.



CONTACTS

Stéphanie Ponsinet
Assistante CFA
E-mail : ponsinet@essec.fr
Tél. +33 (0)1 34 43 31 88
Fax +33 (0)1 34 43 32 17

Florence Letessier
Responsable du développement
de l'apprentissage
E-mail : letessier@essec.fr
Tél. +33 (0)1 34 43 33 71

www.essec.fr/cfa
www.essec-apprentissage.fr
www.emploi.gouv.fr/profil/jeunes/index.php

Adresser vos offres a joboffers@essec.fr